



DELIBERATION 2019-74

LE VINGT-SIX SEPTEMBRE DEUX-MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DIX-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. -. – M. LOPEZ MF. – Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. -. Mme FABRY V. - M RIO F.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme VESSIOT A. procuration à M. CLAMOUSE A. – M. PAINTRAND J.F procuration à Mme GUIRAUD I. – Mme AURIAC A. procuration à Mme OMS M.L -

ABSENTS EXCUSES : M. MASSON M. - Mme VACQUIE S. – Mme SALOMON M.L – M. VERNAY P.

ABSENTS : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – M. CARABASSE P.

Monsieur Eric PETIT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : PPGDID : Positionnement de la commune

La Conférence Intercommunale du Logement de Montpellier Méditerranée Métropole, réunie le 04 juillet 2019, a donné un avis favorable au projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) élaboré avec le concours de l'ensemble des partenaires concernés.

Le PPGDID définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information du demandeur, en fonction des besoins en logement social et du contexte local.

Ainsi, sur la base d'un état des lieux, le projet de PPGDID 2020-2025 de la Métropole définit les modalités de la gestion partagée de la demande de logement social, et d'organisation d'un service d'information et d'accueil des demandeurs à l'échelle métropolitaine.

Ce service d'accueil et d'information des demandeurs a pour objectif de permettre la mise en réseau des différents lieux d'accueil du territoire et d'assurer une harmonisation de l'information délivrée relative aux logements sociaux. Les communes, premier relais de proximité auprès des habitants de la Métropole, ont été identifiées dans le PPGDID pour intégrer ce réseau. Le PPGDID définit ainsi 4 niveaux de guichets d'accueil selon le degré d'information diffusé :

Pour répondre aux besoins de la population de la commune, Madame le Maire propose l'inscription au Guichet de Niveau 2 :

- **Information du demandeur et communication :** informations d'ordre général et informations propres à la Métropole

- **Enregistrement de la demande** : réorienté vers le Portail Grand Public ou les guichets enregistreurs
- **Orientation du demandeur** : facultatif

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** le positionnement de la commune en niveau 2, en fonction du rôle et des missions qui en découlent
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Isabelle GUIRAUD

Maire de Saint Jean de Védas

Didier MERLIN
Premier Adjoint au Maire

